



Conflit concernant les notaires et actes !!

Par **xilona**, le **07/10/2008** à **10:40**

bonjour Maître,

Ma mère veuve de 89 ans avec toutes ses capacités mentales, a déjà un notaire dans sa ville ! cependant, ma sœur ainée étend une demi-sœur du côté de ma mère c'est procurée par le biais d'un de mes frères une lettre écrite tant bien que mal par ma mère, afin que celle-ci puisse avoir la même part que nous !!

Le problème c'est qu'aucun d'entre nous n'aient été informé de la rédaction de cette acte et au lieu d'aller valider cette lettre chez le notaire à ma mère, elle est allée voir un notaire complètement inconnu en dehors de la ville à ma mère en compagnie d'une amie.[fluo] La raison est que que le notaire à ma mère n'acceptait cette condition qu'en présence et l'accord des autres frères et sœurs !! [fluo]

De mon côté, je m'occupe sans relâche de ma vieille mère depuis bientôt 4 ans et sans compensation aucune, je souffre avec elle, je me suis éloignée un monde que j'aimais et de plus j'ai due arrêter mon travail pour elle, je ne suis pas rémunérée et par la suite avant que ce soit trop tard ma mère va me favoriser pour le service rendu. Par contre ce sera un vrai acte avec 2 notaires dont un servira de témoin chez ma mère car elle ne peut pas se déplacer!

Que se passera-t-il lors de la succession partage ? étant donné qu'il y a 2 cabinets différents, chez quel notaire devrions nous nous rendre ?? les avis sont partager.

je vous remercie pour votre réponse, tout mon respect,
xilona

Par **Marion2**, le **07/10/2008** à **12:22**

Vous prenez le notaire de votre mère
Cordialement